



חדר שני אור



17 rue du Clos Bénard - 93300 Aubervilliers

Téléphone : 01 43 52 48 41

chneorheder@gmail.com

Le 'Heder dispense une éducation 'hassidique על טהרת הקודש suivant les instructions du Rabbi מ"מ et visant à élever une génération de 'Hassidim qui seront, selon les mots du Rabbi Rachab ע"ה des נרות להאיר, des "lumières qui éclairent" le Peuple Juif dans son cheminement vers la גאולה האמיתית והשלימה בקרוב ממש.

« De même que le Sage se reconnaît à sa sagesse et à sa connaissance..., de même il faut qu'il soit reconnaissable dans ses actes, dans ce qu'il mange et ce qu'il boit, dans ses paroles, sa conduite et son vêtement » (Rambam, Hilkhot Déot 5, 1).

לבוש חסידי

Dorénavant les élèves du Heder devront se vêtir d'une tenue vestimentaire réglementée par le Heder:

De la kita Aleph à la kita vav, les enfants devront porter une chemise bleu clair et un pantalon gris ou bleu marine. Les vêtements devront provenir exclusivement de Marks and Spencer.

Pour les kitot Zaine & H'et, les élèves devront porter une chemise blanche et un pantalon bleu ou noir.

La tenue vestimentaire doit correspondre aux critères d'un Bahour qui s'apprête à rentrer à la Yechiva. (Taille regular non slim ; pas de poches cigarettes ; pas de boutons colorés sur les chemises etc.)

La Kipa doit être noire en tissu. Les enfants se présenteront avec chapeau et veste dès la mise des téfilin.

Le חדר accorde une importance capitale à la tenue vestimentaire des élèves qui sera correcte, propre et soignée. Etant personnellement responsables de leur tenue, les élèves pourront ne pas être admis en classe si celle-ci est jugée incorrecte.

"דרך ארץ קדמה לתורה"

En classe :

L'élève devra :

- Être à l'heure, les retards sont sanctionnés
- Respecter les règles de vie de la classe
- Faire son travail
- Les élèves doivent témoigner du כבוד à toutes les personnes qui se trouvent au Heder : Aux מורים, aux employé(e)s de l'école mais aussi à leurs camarades et aux visiteurs.
- Les élèves se lèvent dès qu'un adulte rentre en classe et s'assoient quand l'autorisation leur est donnée.
- Dans la classe, on ne prend pas la parole sans y avoir été invité par le מורה. Même lorsqu'on lève le doigt, seul le מורה accorde la permission.
- On ne se lève pas en classe sans la permission du מורה.
- Il faut avoir en toute circonstance un comportement irréprochable, dans la שמחה של מצוה mais en se gardant de toute לצנות ou moquerie ה"ו.



חדר שני אור



Au réfectoire :

Une bonne tenue à la cantine au moment des repas est de rigueur :

- l'élève est tenu de manger, sans se lever de table, et non pas de jouer à jeter la nourriture.
- l'élève est tenu d'être respectueux et attentif pendant le Birkat Hamazone

Dans la cour :

La cour de récréation est aussi un endroit où les enfants doivent bien se comporter.

- Attention, on peut jouer sans violences physiques et sans bagarres.
- Les jeux doivent se dérouler dans le respect et l'entente de l'autre. En cas de conflit, les surveillants sont là afin de jouer le rôle de médiateur.
- Aucun acte de violence ne sera toléré à tort ou à raison.
- Les grossièretés sont sanctionnées.

Dans le car :

La bonne conduite dans le car scolaire est très importante :

- Il est interdit d'être insolent avec le chauffeur.
- Tout acte de détérioration du car commis par un élève sera porté à la charge des familles.

Suivi de l'élève :

Les parents sont invités à suivre la progression de leurs enfants ainsi que leur conduite.

Carnet de notes :

Il vous incombe de porter attention au carnet de notes et de le signer. Il est remis à votre enfant en fin de semaine, il portera les notes des contrôles écrits ou orales et disciplines obtenues. Et doit être rendu impérativement le lundi suivant.

**Un carnet non-signé ou non rendu sera sanctionné par une note aux parents.
En cas de récidive, l'enfant peut ne pas être accepté en classe.**

Contrôles écrits :

Les contrôles écrits sont consignés dans un classeur de pochettes à vue réservé à cet effet afin de permettre aux parents un suivi permanent de la progression de leur enfant.

Bulletin trimestriel :

Chaque trimestre, les élèves recevront un bulletin reportant les notes et le comportement de l'élève durant le trimestre qu'ils devront faire signer.

Vie de l'établissement

Notre école fonctionne chaque jour aux horaires suivants :

Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 17h00

Les Vendredis : de 8h30 à 13h30

Aucune surveillance des élèves n'est assurée avant 8h20.

Jusqu'à 8H30 les élèves devront patienter uniquement dans le couloir de la choul au RDC directement et devront patienter.

Les élèves **respecteront scrupuleusement** les horaires scolaires. **Les retards et absences** feront l'objet d'un contrôle rigoureux.



חדר שני אור



Tout élève en retard à partir de **10 minutes** ou **plus** devra se présenter aux bureaux des surveillants, afin de justifier ce retard important.

Toute absence doit être signalée et **justifiée par écrit** à son retour.

La présence à l'ensemble des cours et activités est obligatoire, ainsi que le respect du calendrier des congés mobiles de l'établissement. Tout congé pris sans **autorisation de la direction**, seule autorité habilitée à l'octroyer, entraîne le refus d'admission en classe au retour des élèves.

De même un élève qui se présente sans justificatif de son retard ou absence ne pourra pas intégrer la classe directement et devra patienter que le surveillant obtienne la justification des parents.

Les maladies contagieuses doivent être signalées au secrétariat. L'élève ne sera autorisé à reprendre la classe que sur avis médical.

Après 17h10 (et après 13h40 le vendredi), aucune surveillance n'est assurée par l'école, seule la responsabilité des parents est engagée.

Les parents ne devront en aucun cas déranger un professeur pendant la classe. L'accès de l'école est, pour des raisons de sécurité, réglementé. Il appartient aux intéressés de solliciter un rendez-vous aux horaires prévus à cet effet.

Les élèves veilleront au bon état du matériel et du mobilier scolaire. **Les dégradations seront portées à la charge des familles.**

Smartphones et autres

Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux à l'école (couteau ; briquet ...).

L'utilisation des Smartphones est strictement interdite au חדר. Si un enfant doit venir avec un portable il doit remplir les conditions suivantes :

Demande d'une autorisation auprès de la direction.

L'autorisation ne sera accordée que s'il s'avère vraiment nécessaire.

L'appareil doit être dépourvu des fonctions internet et appareil photo.

Il devra être déposé au surveillant le matin pour qu'il lui soit rendu le soir.

L'élève est seul responsable de déposer son portable à son arrivée.

Sans le respect de ces conditions la direction se réserve le droit de confisquer le portable jusqu'à la fin de l'année.

De même, tout appareil électronique type montre tactile, Mp3, Mp4, appareil photo ou consoles de jeux etc. sont strictement interdits dans l'enceinte du Heder.

Il est important de bien étudier le tableau ci-dessous :

COLONNE A	COLONNE B	COLONNE C
Tenue vestimentaire/ Travail/ Fonctionnement de l'école. Vie scolaire	Comportement/ Conduite générale	Autres points généraux de conduite Sécurité
-oubli de faire signer cahier ou contrôle -travail non fait - cumul de 3 retards -oubli du matériel scolaire -non-respect des règles de vie de la classe ou de l'école -vente d'objets à l'école	-grossièretés -jet de nourriture dans le réfectoire -indiscipline dans le réfectoire -indiscipline dans le car -manque de respect envers un enseignant, un surveillant ou le personnel de service -Détérioration du matériel pédagogique de l'école	-violence physique -racket -détérioration du matériel de l'école (mur ; extincteur...) -jet d'objets par les fenêtres -Utilisation de l'ascenseur -déclanchement de l'alarme incendie -fugue de l'étage du heder.

SANCTIONS :

Colonne A

Chaque point de la colonne A sanctionné par le surveillant entraîne une mise en garde. Le cumul de **trois** mises en garde entraîne un **avertissement**.

Le cumul de trois avertissements durant le trimestre entraîne **la mise à pied d'un jour de l'école**.

Colonne B :

Chaque point de la colonne B entraîne un avertissement notifié aux parents.

Le cumul de **trois** avertissements (concerter les points de la colonne) entraîne **la mise à pied d'un ou deux jours de l'école**.

Colonne C :

Mise à pied d'un jour de l'école. La **sanction est immédiate** et notifiée aux parents.

A chaque début de trimestre le cumul des mises en gardes et avertissement est remis à zéro

Ce règlement intérieur de l'établissement à l'usage des élèves et des parents doit être lu très attentivement.

Après avoir bien pris connaissance des différents points, merci de bien vouloir retourner l'accusé de réception ci-joint après l'avoir dûment rempli et signé par l'élève et les deux parents.

Le Directeur

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement du 'Heder et m'engage à le respecter.

SIGNATURE DU PÈRE

SIGNATURE DE LA MERE

SIGNATURE DE L'ENFANT